



« Jeans mortels »

Pratique du sablage dans l'industrie textile au Bangladesh

Résumé exécutif – Mars 2012

**Clean
Clothes
Campaign**



« Jeans mortels »

Pratique du sablage dans l'industrie textile au Bangladesh

Le sablage est la technique la plus courante pour donner un aspect usé aux jeans. Certes la plus rapide et la plus économique de techniques de finition des jeans, elle est surtout potentiellement mortelle pour les travailleurs. Les sableurs sont en effet exposés intensivement à la poussière de silice qui, inhalée, provoque la silicose, une maladie pulmonaire incurable, et mortelle.

Le sablage a été fortement réglementé dans l'Union Européenne et aux Etats Unis depuis des décennies. La Turquie a interdit le recours à cette technique dans l'industrie textile en 2009, suite au scandale des sableurs de jeans victimes de la silicose dénoncé par la société civile locale et internationale. Et des dizaines de marques et distributeurs de jeans ont annoncé interdire le recours au sablage dans leur filière d'approvisionnement en jeans **suite à la campagne « Il est mortel ce jean »** menée par une dizaine de membres de la Clean Clothes Campaign, dont en France, **le Collectif Éthique sur l'étiquette**.

Mais les marques et enseignes sont peu disertes sur la façon dont elles mettent en œuvre et contrôlent cette interdiction. Or dans des pays aux législations moins regardantes, comme le Bangladesh, des fournisseurs continuent à utiliser cette technique, en dépit des risques pour la santé et la vie des travailleurs. Dans le même temps, les marques n'ont pas modifié les modèles des produits ni les délais de livraison, pour permettre aux fournisseurs de cesser de recourir à cette pratique dangereuse.

Un an après le lancement de la campagne, aucune marque ne s'est encore engagée à réaliser un suivi médical des travailleurs concernés ni à indemniser ceux qui seraient atteints de silicose.

Afin d'évaluer comment l'interdiction annoncée par les marques de jeans est mise en œuvre et avec quel impact et quelles limites, la Clean Clothes Campaign a mené une recherche dans sept usines de sablage au Bangladesh. Selon la moitié des travailleurs interviewés, ces usines fournissent entre autres H&M, Levi's, C&A, Dolce & Gabbana, Esprit, Lee, Zara et Diesel.

Le rapport « Deadly Denim » (« Jeans mortels »), synthétisé ici, expose les techniques de sablage utilisées et les conditions de travail dans les unités de sablage. Il pointe également le manque d'information des travailleurs et de formation des médecins du travail sur le lien de cause à effet entre la pratique du sablage des jeans et la silicose. Il se conclut par une série de recommandations adressées aux marques et enseignes, aux gouvernements et aux organisations internationales.

1. L'industrie de l'habillement et du jean au Bangladesh

L'habillement est le plus important secteur industriel du Bangladesh. Il emploie 3,6 millions de travailleurs et génère pas moins de 80% des exportations du pays. Le Bangladesh est devenu le deuxième exportateur de vêtements au monde, derrière la Chine.

L'Union Européenne est le principal client de l'industrie de l'habillement du Bangladesh, loin devant les États-Unis. Environ un vêtement sur deux fabriqués au Bangladesh est exporté vers l'Union Européenne. Le Bangladesh est le troisième fournisseur de vêtements de l'Union Européenne, derrière la Chine et la Turquie.

Les défis de l'industrie de l'habillement au Bangladesh

A l'origine de son impressionnante croissance dans un environnement international de plus en plus compétitif, l'industrie de l'habillement du Bangladesh se caractérise par une pression considérable sur les salaires, et des problèmes structurels de santé et de sécurité dans les usines. Elle est face au défi d'améliorer ces standards sociaux et environnementaux.

Le faible coût de la main d'œuvre constitue le principal « avantage compétitif » de l'industrie de l'habillement au Bangladesh. En 2011, le salaire moyen des travailleurs y était de 32€ par mois, en comparaison à 83€ à 155€ en Chine, selon les régions. En réalité, les salaires sont tellement faibles qu'ils poussent régulièrement les travailleurs à protester dans la rue. Suite à la mobilisation des ouvriers du secteur, le salaire minimum a été doublé en 2006, passant de 960 Tk à 1662 Tk, pour être ensuite fixé à 3.000Tk (30€) en 2010. Ces augmentations suffisent à peine à combler l'inflation. Le salaire minimum reste donc loin du minimum vital, estimé à 6.000 Tk (60€) pour un travailleur seul par les syndicats locaux.

Au Bangladesh, moins de 1% des travailleurs de l'habillement sont syndiqués. Ces travailleurs, dont 20% sont analphabètes, sont réticents à rejoindre une organisation syndicale, craignant de perdre leur emploi, et les travailleurs syndicalisés étant régulièrement harcelés, licenciés ou brutalisés.

La place du jean dans l'industrie

Le jean représente le plus gros segment des exportations de vêtements du Bangladesh. En 2009, près d'un jean sur 5 importé dans l'Union Européenne a été fabriqué au Bangladesh. Mais si les volumes n'ont cessé d'augmenter, le prix à l'exportation n'a, lui, pas cessé de baisser. Il est passé de 5,34€ en 2000 à 4,17€ en 2009, soit une diminution de 22%. Cette diminution fait du Bangladesh le champion du jean à bas prix. Elle illustre le déclin réel des salaires au Bangladesh et explique sans doute en partie que la demande ait basculé massivement de la Chine vers le Bangladesh en 2011¹.

Le prêt-à-porter du Bangladesh en chiffres :

- 3 600 000 de travailleurs
- 5 150 usines
- Doublement des exportations entre 2005 et 2011
- 17 milliards \$ de vêtements exportés, soit 80% de la valeur totale des exportations du pays
- Deuxième exportateur mondial de vêtements et troisième fournisseur de l'Union Européenne

¹ <http://www.emergingtextiles.com/?q=art&s=120207-eu-cotton-denim-trousers-import>

2. Le sablage des jeans au Bangladesh

La recherche de terrain au Bangladesh se base sur des entretiens menés auprès de 73 travailleurs de sept usines ainsi qu'auprès d'experts de l'industrie, de journalistes, de médecins et de deux directeurs d'usine. 48 des 73 travailleurs interviewés sont ou ont été des sableurs de jeans. Aucune organisation syndicale n'est représentée dans les usines étudiées.

Cette recherche est la première réalisée sur le sablage des jeans au Bangladesh. Elle révèle entre autres une faiblesse des données statistiques sur l'industrie du denim dans ce pays, qui permettraient de définir plus précisément l'étendue du recours au sablage. Selon l'agence allemande de coopération internationale, il y aurait 1 500 unités de traitement des jeans, dont 400 à 700 utiliseraient le sablage. Ces unités sont soit intégrées dans de grandes usines, soit de petites unités auxquelles les fabricants principaux de jeans sous-traitent la finition. Les chercheurs estiment qu'au minimum 15.000 ouvriers travaillent dans ces unités de traitement, parmi lesquels plus de 2 000 sableraient à longueur de journée des jeans destinés à l'exportation.

Une autre difficulté rencontrée par les chercheurs est de déterminer les marques pour lesquelles les jeans sont sablés par ces travailleurs. Aucune donnée commerciale n'est disponible, les entreprises n'étant pas contraintes légalement de publier des informations sur leur filière d'approvisionnement. Les chercheurs ont donc présenté une série de logos aux travailleurs interviewés afin que ceux-ci les identifient. Deux difficultés se sont présentées : d'une part les jeans à sabler ne sont pas encore étiquetés, rendant impossible leur identification ; d'autre part les travailleurs sont réticents à fournir des informations de peur de perdre leur emploi.

Les logos des marques suivantes ont été présentés aux travailleurs : Armani, Benetton, C&A, Carrefour, Diesel, Dolce & Gabbana, Esprit, H&M, Inditex (Zara, Massimo Dutti), Levi's et VF (Lee et Wrangler). La moitié d'entre eux ont reconnu les logos des marques H&M, Levi's, C&A, Dolce & Gabbana, Esprit, Lee, Zara et Diesel. Ces marques ont toutes annoncé publiquement interdire le sablage des jeans le long de leurs filières d'approvisionnement.

2.1. Sablage manuel Vs sablage mécanique

Les travailleurs décrivent l'unité de sablage comme une grande salle comprenant de 5 à 8 postes de sablage, manuel ou mécanique.

Un poste de sablage manuel occupe entre deux et trois travailleurs, soit un opérateur et un ou deux assistants. Le sableur projette, à l'aide d'un canon, du sable à haute pression sur le jean déposé devant lui, généralement dans une cabine ouverte. La poussière est omniprésente, en très grande quantité, malgré les systèmes de filtration de l'air. Les travailleurs sont donc en contact intensif avec les particules nocives de silice.

Un poste de sablage mécanique occupe généralement quatre travailleurs, soit deux sableurs et deux assistants, qui travaillent en alternance sur la machine. Le jean est déposé et sablé dans une cabine censément fermée, qui doit empêcher tout contact du sableur avec la poussière. En réalité, les travailleurs interviewés signalent que les cabines ne sont qu'à moitié fermées. Une vitre protège le sableur, mais la cabine est ouverte sur le côté afin d'y faire transiter les jeans. Un assistant insère une pièce en bois dans les jeans et les passe au sableur. Celui-ci place le jean dans la machine, le sable et le passe à un autre assistant. C'est ce dernier qui est le plus en contact avec la poussière de silice puisqu'il manipule les jeans qui viennent d'être sablés. Les machines sont pourvues d'un système d'extraction, mais les travailleurs signalent qu'ils sont inefficaces.

La poussière envahit donc également la pièce avec le sablage mécanique, et affecte tous les travailleurs.

Toutes les usines étudiées ont recours au sablage manuel et mécanique. Dans la majorité des cas, le sablage mécanique est davantage utilisé. Mais les deux techniques sont potentiellement mortelles pour les travailleurs.

Si la technique du sablage manuel est très utilisée au Bangladesh, d'autres méthodes, comme le sablage mécanique, le ponçage ou le laser sont cependant de plus en plus répandues. Selon les experts, ces dernières, en particulier par le sablage mécanique remplacent progressivement le sablage manuel. Si certaines usines ont fermé leur unité de sablage, le manque d'information ne nous permet pas néanmoins d'extrapoler cette évolution aux petits ateliers de sablage et aux sous-traitants.

2.2. Des travailleurs au cœur de la tempête

Certains travailleurs expliquent que leur unité de sablage fonctionne 24 heures sur 24, en deux cycles de 12 heures. La majorité des travailleurs (58 sur 73) confirme que leur unité de sablage est envahie par la poussière, malgré les systèmes d'extraction, exposant les ouvriers à des doses importantes de silice cristalline. Un journaliste, après avoir visité une unité de sablage témoigne :

« C'est comme se trouver au milieu du désert en pleine tempête de sable. »

La grande majorité des 64 travailleurs qui affirment utiliser des masques de protection, doivent se le procurer eux-mêmes. Si certaines usines fournissent quelques équipements de protection comme des gants, d'autres s'affranchissent de fournir toute protection. Les masques généralement utilisés (masques respiratoires N95) sont inefficaces contre la poussière de silice. Les

travailleurs l'inhalent donc nécessairement. Ceux n'ayant pas de masque tentent de se protéger avec des bandes de tissus tout aussi inefficaces.

Certaines usines disposent de masques avec bonbonne à oxygène. Mais les travailleurs expliquent que ces appareils ne sont utilisés que lors des visites des acheteurs.

La plupart des travailleurs interviewés savent qu'ils courent globalement des risques pour leur santé, même si moins de la moitié en ont été informés par leur direction. 35 travailleurs interviewés connaissent des sableurs qui ont dû arrêter de travailler en raison de problèmes de santé.

Mohammad, 25 ans, opérateur expérimenté

Mohammad travaille depuis deux ans comme sableur. Lorsqu'il a commencé, comme assistant, il ne souffrait d'aucun problème de santé. Les conditions de travail étaient bonnes. La machine fonctionnait bien et l'atelier n'était pas trop envahi par la poussière. Ensuite, les conditions se sont détériorées. La machine ne fonctionnait plus correctement et il se retrouve noyé en permanence dans un brouillard épais.

Il y a un an, ses problèmes respiratoires ont commencé. Le médecin de l'usine lui a prescrit des médicaments et l'a envoyé à l'hôpital local. Là, un médecin lui a fait un ultrason, une analyse de sang, une radiographie et un test d'effort. Il n'a reçu aucune indemnité financière de son employeur et a dû payer lui-même les examens s'élevant à 1 600Tk. Son salaire étant de 3 400 Tk par mois, il a dû s'endetter pour payer.

Le médecin a estimé que son état n'était pas sérieux et qu'il se sentirait mieux en prenant un médicament. Malgré ses questions, aucune autre explication ne lui a été fournie. Il a pris le médicament prescrit régulièrement et s'est senti mieux pendant quelques mois. Ses problèmes de santé sont ensuite réapparus. Il éprouve actuellement des difficultés à respirer et souffre de douleurs à la poitrine. Bien qu'il se protège avec deux bandes de tissus, il continue de tousser et de cracher du sable noir. Il explique qu'aucun masque n'empêche le sable de rentrer par la bouche et le nez. Aujourd'hui, sa santé s'est tellement détériorée que même un effort minime, comme monter des escaliers, l'essouffle.

Mohammed ne peut pas se permettre d'aller voir un autre médecin et il estime inutile d'aller revoir celui de l'usine. Pour lui, il est clair que la direction ne s'intéresse pas à la santé des travailleurs. Elle ne fait rien pour améliorer les conditions de travail et n'octroie pas de congé de maladie excepté en cas d'absolue nécessité. Si un travailleur est absent une journée, la direction menace de le renvoyer.

Ils savent qu'ils ne pourront travailler longtemps dans les unités de sablage, en raison de l'impact de l'activité sur leur santé. Cependant, le salaire d'un sableur étant nettement supérieur, ils sont tentés de pratiquer le plus longtemps possible cette activité afin de gagner autant d'argent que possible avant de se tourner vers un autre emploi.

Sur les 73 travailleurs interviewés, 56 se plaignent de problèmes respiratoires. 22 souffrent spécifiquement de maux de poitrine, toux, tuberculoses ou problèmes auditifs.

Un journaliste explique que les sableurs qui ne peuvent continuer à travailler à cause d'un problème de santé retournent généralement dans leur village d'origine car le coût de la vie y est moins élevé qu'en ville. Pour lui, il s'agit d'une des raisons pour lesquelles il n'y a pas davantage d'attention publique pour ces victimes de maladies professionnelles.

2.3. Dépistage difficile : Silicose Vs Tuberculose

La silicose est très rarement diagnostiquée chez les travailleurs de l'habillement au Bangladesh, les médecins interviewés n'estimant pas qu'ils puissent être exposés à la silice cristalline. Ils diagnostiquent en général la tuberculose – dont les symptômes sont similaires –, l'asthme ou d'autres complications pulmonaires chroniques.

Trois des six pneumologues interviewés n'ont jamais entendu parler du sablage des jeans. Pourtant, après avoir été informés sur le procédé, tous reconnaissaient les risques pour les travailleurs de contracter la silicose.

Un médecin d'un hôpital spécialisé dans les maladies pulmonaires (NIDCH) reconnaît avoir traité un sableur de jeans un mois auparavant. Ses symptômes étaient apparemment ceux de la silicose. Comme il lui semblait étrange qu'un travailleur de l'habillement contracte une telle maladie, il a diagnostiqué une affection pulmonaire interstitielle, un syndrome qui englobe une large gamme de troubles liés à une dégradation des tissus pulmonaires.

Un autre médecin explique les raisons pour lesquelles la tuberculose est diagnostiquée au lieu de la silicose. Premièrement, un patient atteint de la silicose est plus enclin à contracter la tuberculose. Deuxièmement, les tests de dépistage de la silicose sont trois à quatre fois plus chers que ceux de la tuberculose. Troisièmement, les travailleurs consultent généralement des médecins généralistes et des hôpitaux locaux au lieu de spécialistes mieux outillés pour diagnostiquer la silicose.

Certains pointent en outre les conflits d'intérêt entre fabricants de l'industrie textile, médias et hôpitaux, parfois détenus par les mêmes groupes industriels privés, comme une des causes du désintérêt public pour cette situation

3. L'interdiction des marques : impacts limités et efforts insuffisants

Suite à la campagne internationale de la Clean Clothes Campaign, relayée en France sous le nom « **Il est mortel ce jean** » par le **Collectif Ethique sur l'étiquette**, des dizaines de marques et distributeurs de jeans ont annoncé interdire la technique du sablage le long de leur filière d'approvisionnement en jeans. La présente recherche tente d'évaluer l'impact de cette interdiction au Bangladesh.

Les grandes usines semblent remplacer peu à peu le sablage manuel par le sablage mécanique. Il semble aussi que certaines unités de sablage remplacent le sable local, riche en silice, par du sable importé. Enfin, certaines usines ont fermé leur atelier de sablage.

De manière générale cependant, la mise en œuvre de cette interdiction par les marques semble très peu contrôlée et son impact reste inégal. L'interdiction est largement contournée dans la plupart des usines étudiées.

Le sablage, tant manuel que mécanique, continue d'être utilisé dans les filières d'approvisionnement des grandes marques.

Des travailleurs affirment sabler des jeans pour des marques qui ont annoncé avoir interdit la technique, parfois avec l'accord tacite des acheteurs. Certains clients n'ayant pas interdit le procédé pour leurs produits, la plupart des fournisseurs des marques et enseignes de jeans disposent toujours d'unités de sablage. La tentation est donc grande de recourir à cette technique plus rapide et beaucoup moins coûteuse que les alternatives existantes.

De plus, les plus petits ateliers et les sous-traitants des fournisseurs principaux continuent d'utiliser principalement le sablage manuel.

L'absence d'évolution des modèles ou d'allongement des délais de production par les marques pour permettre aux fournisseurs d'utiliser d'autres techniques, renforce l'utilisation, parfois clandestine, du sablage. Le sablage est ainsi parfois réalisé uniquement de nuit pour éviter les contrôles, ou sous-traité.

Certaines entreprises, en annonçant l'interdiction du sablage, se sont engagées à la contrôler le long de leur filière. Ainsi en 2010, H&M affirmait : « nous avons décidé de continuer à contrôler le sablage dans les usines de nos fournisseurs, même si nous n'acceptons plus l'utilisation de cette technique pour nos produits. De cette façon, nous continuons à réduire au minimum les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs de nos fournisseurs, et à améliorer globalement les pratiques dans l'industrie ».

Cependant, le contrôle du sablage au Bangladesh est extrêmement difficile et peu susceptible d'être réalisé correctement. Les travailleurs interviewés ont déclaré en outre que les contrôles par les marques étaient quasi-inexistants dans leurs usines.

Malgré leur connaissance des risques, suite notamment au scandale des sableurs malades en Turquie, les marques n'ont pas entrepris d'informer les travailleurs avec la diligence nécessaire. Gucci est la seule entreprise à avoir collaboré avec les représentants syndicaux et les ONG pour traiter la question dans sa filière d'approvisionnement intégralement localisée en Italie. Il arrive que les travailleurs soient informés de la dangerosité de la technique ; mais dans la plupart des cas, ils ne prennent conscience des risques qu'en constatant la maladie de leurs collègues.

4. Conclusion

La présente recherche montre qu'une importante industrie du sablage, manuel et mécanique, existe toujours au Bangladesh, tant pour des produits d'exportation que pour le marché intérieur. Si le sablage mécanique semble progressivement remplacer le sablage manuel, cette évolution n'est pas une solution satisfaisante, ces deux techniques étant potentiellement mortelles pour les travailleurs.

Si l'interdiction de l'utilisation du sablage par de nombreuses marques semble avoir un impact, le manque de contrôle, les commandes de certaines autres marques en jeans sablés et l'absence à ce jour d'évolution des modèles des jeans, limitent fortement ce dernier. La pression sur les délais de livraison et les prix renforce la tentation pour les fabricants d'utiliser le sablage au lieu de techniques plus intensives en main d'œuvre, plus lentes et plus coûteuses.

La seule interdiction volontaire par les marques est insuffisante pour abolir cette pratique et éviter que de nouveaux travailleurs ne contractent la silicose.

Une interdiction légale, de la technique du sablage des jeans et de l'importation de jeans sablés, décrétée par les gouvernements, est donc nécessaire.

Attirés par des salaires plus élevés, les sableurs travaillent 12 heures par jour dans une atmosphère emplies de poussière de silice cristalline extrêmement nocive, sans être informés systématiquement des risques réels du sablage. Un travailleur interviewé sur deux connaît en revanche au moins un travailleur ayant dû cesser son activité en raison de problèmes de santé liés au sablage. Or, les travailleurs malades retournant vivre généralement dans leur village d'origine, peu d'attention publique est apportée à leur cas.

Il est donc important de sensibiliser les ouvriers aux dangers de la technique du sablage des jeans. Or, aucun syndicat n'est implanté dans les usines visitées dans le cadre de cette enquête. Plus généralement, les organisations syndicales et leurs membres font l'objet de harcèlement et d'une répression au Bangladesh. Il est donc nécessaire de renforcer les organisations de travailleurs afin qu'elles soient en mesure de défendre les droits fondamentaux des travailleurs, notamment en termes de conditions de santé et de sécurité, de traitement médical et de droit à une compensation financière le cas échéant. Les marques et les fabricants de jeans doivent également prendre leur responsabilité en la matière.

Le risque de silicose chez les sableurs de jeans est aussi largement méconnu des médecins au Bangladesh, qui diagnostiquent généralement d'autres infections pulmonaires comme la tuberculose. Les travailleurs ne bénéficient donc généralement pas du bon diagnostic, ni des bons traitements, ni d'indemnités. Il est donc important de former les médecins du travail aux liens de causalité entre le sablage des jeans et la silicose.

RECOMMANDATIONS

> Marques et enseignes

Les marques et enseignes doivent immédiatement cesser l'utilisation du sablage dans toutes leurs filières d'approvisionnement. La Clean Clothes Campaign (CCC) et sa branche française, le Collectif Ethique sur l'étiquette, exigent des entreprises qu'elles **continuent à s'engager et à promouvoir publiquement une interdiction complète du sablage** dans les filières d'approvisionnement et qu'elles s'assurent que cette interdiction soit appliquée via des moyens de contrôle adéquats et **en collaboration avec les syndicats et organisations de défense des droits des travailleurs** basés au Bangladesh et dans les autres pays de production.

L'interdiction annoncée par les marques et enseignes n'est pas suffisante. Ces dernières doivent s'assurer **qu'elles s'approvisionnent auprès de fournisseurs qui n'utilisent aucune forme de sablage**, manuel ou mécanique, et dont les normes de santé et de sécurité des travailleurs sont les plus élevées. Nous demandons également aux marques et aux enseignes de **soutenir leurs fournisseurs qui s'engagent à éliminer le sablage** dans l'ensemble de leur filière de production.

Les marques et enseignes doivent également s'assurer que **la conception et les délais de livraison des vêtements en denim puissent garantir** que le sablage n'est ni nécessaire, ni encouragé.

Nous demandons aux marques citées dans la recherche, ainsi qu'à toutes les marques et enseignes qui interdisent le sablage, de s'assurer que cette interdiction est mise en œuvre dans les faits. Si une entreprise seule ne dispose pas de ce levier, elle se doit de collaborer avec d'autres, comme le suggèrent les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme de l'ONU, *"Si l'entreprise a le pouvoir de prévenir ou d'atténuer l'incidence négative, elle doit l'exercer. Et si elle ne l'a pas [...] elle peut renforcer son influence, par exemple, en offrant un renforcement des capacités ou d'autres incitations à l'entité connexe, ou en collaborant avec d'autres acteurs."*

En outre, nous demandons que les marques et enseignes garantissent des **indemnités adéquates** aux travailleurs de leurs filières d'approvisionnement qui ont déjà contracté la silicose et à leur famille, qui couvrent les traitements médicaux et les autres dépenses causées par leur maladie (par exemple, la perte de revenu liée à l'incapacité de travail).

Nous invitons les marques et enseignes, en collaboration avec leurs fournisseurs, à fournir des **examens médicaux** adéquats pour le diagnostic de la silicose, des traitements et des indemnités si nécessaire à tous les travailleurs ayant été exposés à la poussière de silice, indépendamment de leur poste de travail.

Nous demandons également aux marques et enseignes **d'évaluer préalablement tout risque lié à de nouvelles méthodes de production**, conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme de l'ONU. Cette étape est nécessaire avant le recours à toute nouvelle technique de finition du denim si elles veulent assumer leur diligence raisonnable.

Nous demandons que les initiatives de vérification multipartites et les initiatives entrepreneuriales usent leur influence pour pousser leurs membres à mettre en œuvre une interdiction complète du sablage dans leurs filières d'approvisionnement.

> Gouvernements

Les gouvernements nationaux doivent **interdire le sablage manuel et mécanique** du denim et **imposer le respect des règles de santé et de sécurité au travail**.

Nous demandons aux gouvernements de garantir **une assistance sociale et médicale ainsi qu'une pension d'invalidité** à tous les travailleurs ayant contracté la silicose, qu'ils opèrent ou aient opéré dans le secteur formel comme informel.

Nous invitons également l'Union Européenne à mettre en œuvre une **interdiction d'importer des jeans sablés**, et les entreprises à soutenir une telle initiative.

> Institutions internationales

Nous demandons à l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) **d'intégrer les filières de production de vêtements dans leur Programme mondial d'éradication de la silicose.**

Nous demandons en outre qu'un **programme spécifique pour l'élimination de la silicose soit mis en place au Bangladesh.**

Des efforts supplémentaires doivent impérativement être réalisés pour **accroître la sensibilisation des travailleurs et des médecins** du travail du Bangladesh aux risques pour la santé engendrés par la technique du sablage.

Des rapports tendant à démontrer que la technique du sablage du denim est toujours utilisée en Europe, notamment en Italie et au Portugal, nous demandons que l'enquête soit menée sur la pratique dans ces pays et qu'il y soit mis fin.

**Synthèse du rapport « Deadly denim : Sandblasting in the Bangladesh garment industry »
édité par la Clean clothes campaign et l'Alternative Movement for Resources and Freedom Society**

Recherche : AMRF, en association avec la CCC et NGWF (Bangladesh).

Synthèse : Jean-Marc Caudron

Relecture : Nayla Ajaltouni

Crédit photo de couverture : AMRF

Rapport intégral sur : www.ethique-sur-etiquette.org



Contact

Collectif Ethique sur l'étiquette / Clean Clothes Campaign France

4 bvd de la Villette – 75019 Paris

n.ajaltouni@ethique-sur-etiquette.org